



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN À LICOURT ET MORCHAIN

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **25 AOUT 2023**, il est procédé du **jeudi 19 octobre au lundi 20 novembre 2023 inclus**, soit pendant trente-trois jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Licourt Energies en vue d'exploiter un parc éolien comprenant trois aérogénérateurs (Type : Non défini – Hauteur maximale : 200 m – Puissance nominale : 6 MW) et un poste de livraison à LICOURT et MORCHAIN.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur ce projet, peut être consulté par le public :

- sur support papier, dans les mairies de LICOURT et MORCHAIN, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci (- sous réserve - pour la mairie de LICOURT, le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 09h00 à 12h00 et pour la mairie de MORCHAIN, le mardi de 18h00 à 19h00 et le vendredi de 18h00 à 19h00) ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie de LICOURT (80320), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;

- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mél. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

M. Alain DEMARQUET, cadre honoraire de la SNCF à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. En cas d'empêchement, il sera suppléé par M. Jean-Claude HELY, responsable de logistique opérationnelle à la retraite.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public :

- à la mairie de LICOURT :
 - le jeudi 19 octobre 2023, de 14 heures à 17 heures ;
 - le samedi 4 novembre 2023, de 9 heures à 12 heures ;
 - le lundi 20 novembre 2023, de 14 heures à 17 heures
- à la mairie de MORCHAIN :
 - le mercredi 25 octobre 2023, de 14 heures à 17 heures ;
 - le vendredi 10 novembre 2023, de 15 heures à 18 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans les mairies de LICOURT et MORCHAIN ainsi qu'à la préfecture de la Somme ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SAS Licourt Energies, représentée par son président, et dont le siège social est sis 213 cours Victor Hugo - 33130 BÈGLES.

Le présent avis est consultable sur le site Internet de la préfecture, à l'adresse suivante : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>. Il est également affiché aux portes des mairies concernées par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source : LICOURT, MORCHAIN, ABLAINCOURT-PRESSOIR, ATHIES, BERNY-EN-SANTERRE, BÉTHENCOURT-SUR-SOMME, BRIE, CHAULNES, CIZANCOURT, CROIX-MOLIGNEAUX, CURCHY, ENNEMAIN, EPÉANANCOURT, ETALON, FALVY, FONCHES-FONCHETTE, FRESNES-MAZANCOURT, HERLY, HYPERCOURT, LANGUEVOISIN-QUIQUERY, MARCHÉLEPOT-MISERY, MATIGNY, MESNIL-SAINT-NICAISE, NESLE, PARGNY, POTTE, PUZEAUX, ROUY-LE-GRAND, ROUY-LE-PETIT, SAINT-CHRIST-BRIOST, VILLECOURT, VILLERS-CARBONNEL, VOYENNES et Y.

La décision de délivrer l'autorisation environnementale ou de refuser cette autorisation relève de la compétence du préfet de la Somme.

Amiens, le 25 AOUT 2023

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe à la cheffe de bureau



Caroline DESCAMPS